

Les salarié(e)s et les services publics en danger !!!

Le résultat des méthodes managériales mises en œuvre depuis près de 20 ans dans le secteur public et le secteur privé est alarmant en terme de maladie voire de suicides (France Telecom, Renault, l'Équipement du Conseil Général 44...).

La CGT n'est pas dupe et ce ne sont pas les effets d'annonces du gouvernement et du MEDEF qui vont venir améliorer la situation des agents du public et du privé dans leur milieu professionnel.

Il s'agit là du résultat de la course effrénée à la rentabilité immédiate, aux économies tout azimut, aux bas salaires, à la productivité maximale. Cette stratégie place le salarié dans la position de variable d'ajustement. Les employeurs ont les moyens de mener cette politique aidés en cela par des prérogatives puissantes en matière disciplinaire, d'organisation du travail et bien aidés aussi par les différents gouvernements laxistes et partisans des choix du MEDEF qui se sont succédés.

La méthode est connue. Il suffit de séparer le salarié du collectif et donc d'individualiser son traitement. La part de la rémunération variable augmente alors au moyen de la mise en place d'un système de primes opaques. Il s'agit aussi d'isoler le salarié du collectif que représentent ses collègues et les organisations syndicales pour éviter toute contestation efficace. Il convient d'autre part, de maintenir le flou sur le sens du travail confié à l'agent, de donner des objectifs difficilement atteignables au regard du temps et des moyens attribués. Enfin, il convient en dernier lieu de précariser son statut (contractuel, non titulaire) ou pour le titulaire de précariser sa situation en lui confiant des missions ou objectifs à court terme tout en réorganisant les services continuellement. Le salarié ainsi « malmené » se retrouve donc seul face à son employeur qui peut disposer d'un sujet certes souvent démotivé mais corvéable à merci.

Le coût de cette politique se mesure dans des domaines clés de notre société tels :

- L'emploi, avec la montée inexorable du chômage ;
- Les délocalisations ou externalisations pour rechercher la main d'œuvre la moins chère ;
- La souffrance au travail et son cortège de maladies liées au stress, aux comportements vexatoires et harcèlement. **(Des estimations indiquent 400 suicides par an en France liés au travail).**
- Le démantèlement des services publics par les privatisations ou la diminution des services rendus à l'utilisateur, notamment les services non rentables comme les services à la personne ou les services de proximité (bureaux de poste ruraux).

.../...

Syndicat CGT de Nantes Métropole

8 rue Émile PEHANT - 44000 Nantes

☎ 02.40.99.23.89 - Accueil - ☎ 02.40.99.67.66. - ou 67.67. - ☎ 02.40.99.67.68. - Trésorerie

Fax : 02.40.99.67.65. - E.Mail : syndicat.cgt@nantesmetropole.fr

.../...

La politique menée par le Président de Nantes Métropole reprend ces méthodes avec pour exemples :

- Éclatement des services des ordures ménagères. Quelle économie ?
- Externalisation vers le privé de l'activité de ménage dans les bâtiments Nantes Métropole.
- Fermeture définitive du pôle 10 Nantes Cens (Hauts pavés) auquel étaient rattachés près de 167 agents ;
- Réorganisations fréquentes dans des directions telles que la DRU
- Recrutement systématique « au bas de l'échelle »
- Fusion des pôles : quelle économie ?

Les fusions des pôles de Nantes Métropole en cours, ne doivent pas avoir comme seule finalité de supprimer des doublons et de réaliser des économies d'échelle. En effet, la métropole nantaise attire des migrants, la population s'accroît, des manquements grandissants en matière de service public sont visibles et se font sentir tels que les transports publics, les prestations à la personne âgée, le besoin de proximité des services publics...

Pour les agents des deux collectivités, cette mutualisation doit aussi être le rendez-vous de la reconnaissance des compétences acquises jusqu'alors dans leurs collectivités respectives et se traduire par :

- la pérennisation de leurs emplois pour les non titulaires ;
- la promotion au grade d'avancement ou au cadre d'emploi supérieur pour celles et ceux qui répondent aux critères statutaires ;
- augmentation du régime indemnitaire – ratios à 100 % afin que tout le monde y trouve son compte !

Des problématiques se posent aux agents sur les conséquences des mutualisations et des fusions en terme de vie personnelle (nouveaux horaires, transport trajet/travail...) et aussi de conditions de travail (intégration dans une nouvelle équipe, une nouvelle direction, de nouveaux locaux, changements de mission...).

La CGT revendique pour le maintien du Service Public et l'emploi Public.

La CGT est aussi à votre écoute.

Vous pouvez faire la démarche de nous rejoindre pour construire une force collective, seule alternative pour être entendu et respecté par notre employeur.

Nantes, le 3 novembre 2009

Syndicat CGT de Nantes Métropole

8 rue Émile PEHANT - 44000 Nantes

☎ 02.40.99.23.89. - Accueil - ☎ 02.40.99.67.66. - ou 67.67. - ☎ 02.40.99.67.68. - Trésorerie

Fax : 02.40.99.67.65. - E.Mail : syndicat.cgt@nantesmetropole.fr